

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°030/2023
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

Objet : SOLLICITATION DE L'ARRÊTÉ D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX ABORDS DE L'ÉTANG COMMUNAL

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de mise en accessibilité aux abords de l'étang sont en voie d'achèvement. Dans ce cadre elle demande à être autorisée à solliciter un arrêté octroyant une subvention de type « Amendes de police » d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau de financement de l'opération ci-dessous :

ESPACES PUBLIC HORS BOURG	49 080,25€ HT	
Conseil Départemental Contrat 2023 25%		12 270€
DETR Espaces publics hors AB 35% minoré		17 178€
Amendes de Police 20%		9 816,25€
TOTAL 80%		39 264,25€
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE 20%		9 816,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ✓ AUTORISE Madame le Maire à solliciter un arrêté de subvention de type « Amendes de police » d'un montant de 9 816,25 €

Pour copie conforme

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023

Le Maire, Martine DUMONT

